

Fiche thématique 3 - Coopérer pour mieux rénover

L'habitat sur votre territoire nécessite des travaux de rénovation, d'aménagement, que ce soit pour l'adapter aux besoins actuels de la société ou pour améliorer ses performances thermiques ? Des bâtiments vont devoir être rénovés, démolis partiellement ou totalement ? Ces dynamiques risquent de générer d'importantes quantités de déchets ?

Votre territoire est riche de particuliers bricoleurs ? D'artisans du bâtiment ? De magasins de bricolage ? De structures sociales (CCAS, Croix Rouge, Resto du Cœur, etc) ? De structures de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique ?

Proposez aux acteurs de votre territoire un lieu de valorisation des matériaux, de partage et d'échanges d'outils et / ou de savoirs-faire. Une brico-matériau-thèque peut être le maillon territorial qui permet de créer du lien entre professionnels ou particuliers, pour former un écosystème résilient de matières, d'outils et de savoirs-faire.

La rénovation, notamment thermique, des logements et des bâtiments est un enjeu majeur de la relance économique et de la transition écologique. La production de déchets du BTP liée à ces rénovations est un point de vigilance fort de la Stratégie Nationale Bas Carbone. Si vous êtes en CRTE, cette thématique a toute sa place dans votre contrat.

Retrouvez dans ce chapitre des arguments pour en parler, des pistes pour mener à bien ce projet, des exemples et des réflexions sur les synergies entre ce projet et les CRTE, PCAET et PLUi.

1) Contexte

Boussole de l'économie circulaire

Le projet « Bricothèque : partager pour mieux rénover » peut s'ancrer dans plusieurs piliers de l'économie circulaire :

- exploitation et achats durables ;
- écologie industrielle et territoriale ;
- économie de la fonctionnalité ;
- consommation responsable ;
- allongement de la durée d'usage.

Des arguments pour en parler !

Près de 360 000 ménages sont en situation de précarité énergétique dans le logement¹ en Bourgogne-Franche-Comté. Cela représente 29 % des ménages, contre 17 % au niveau national, ce qui est fait l'une des régions françaises les plus concernées par la vulnérabilité énergétique dans le logement. Les départements les plus touchés sont la Haute-Saône, la Nièvre, le Jura et le Territoire de Belfort. Les communes rurales sont plus fortement affectées que les communes urbaines en raison d'une population avec des revenus plus faibles, une plus grande proportion de logements anciens de moindre qualité thermique, principalement des maisons individuelles avec des surfaces plus grandes, donc davantage consommatrices d'énergie (source : *prédiagnostic de la précarité énergétique en Bourgogne-Franche-Comté*, Alterre, février 2020).

Le projet « Coopérer pour mieux rénover » est un projet social et écologique pour le territoire.

Le projet « Coopérer pour mieux rénover » peut contribuer à relever plusieurs défis :

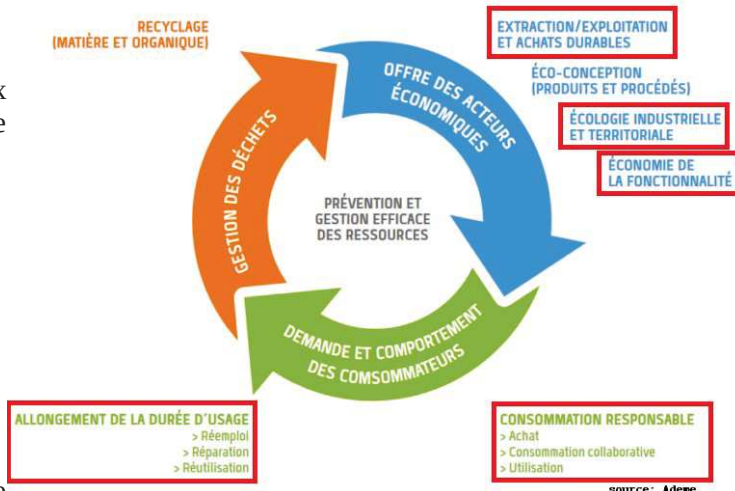
- **économiques** : favoriser l'inter-connaissance entre les artisans du bâtiment du territoire ; favoriser les partenariats pour des réponses groupées ; faciliter le déploiement de la REP bâtiment sur le territoire ; éviter les stocks de surplus / rebus dans la cour des artisans ; éviter les dépôts sauvages qui coûtent cher à la collectivité ; mutualiser l'achat de certains outils entre artisans ; réduire le coût des travaux et la précarité énergétique des habitants ;
- **environnementaux** : favoriser le tri et le réemploi des matériaux ; éviter les dépôts sauvages et stocks de surplus / rebus dans la cour des artisans ; faciliter le déploiement de la filière Responsabilité Elargie des Producteurs bâtiments ; favoriser le partage d'outils de bonne qualité ; l'achat d'outils de bonne qualité ; la bonne maintenance des outils ; rendre le diagnostic produits, matériaux et déchets utile et intéressant ; Le réemploi des matériaux et l'intensification d'usage des outils font partie des pratiques de décarbonation du secteur.
- **sociétaux** : créer du lien entre les renovateurs ; diffuser les savoirs-faire ; favoriser l'accès à des outils de qualité ; améliorer la capacité à réaliser une rénovation de qualité ; favoriser l'accès à des matériaux de réemploi gratuits ou peu cher.

Que dit la loi ?

→ Valoriser sous forme matière 70 % en poids des déchets de construction et de démolition à l'horizon 2020 (article 11 de la directive européenne déchets 2008/98/CE)

¹ Ils consacrent plus de 10 % de leur revenu disponible à des dépenses en énergie pour leur logement.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



- **Valoriser sous forme matière 70 % en poids des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020** (Loi LTEcv, inscrit à l'article L. 541-1 du code de l'environnement)
- Mettre en place une **filière à Responsabilité Elargie des Producteurs bâtiment** d'ici le 1^{er} janvier 2022 afin que les **déchets** de construction ou de démolition **triés** soient **repris sans frais** (Loi AGECE, inscrit à l'article L. 541-10-1.-4° du code de l'environnement)
- Réaliser un **« diagnostic produits, matériaux et déchets »** lors de travaux de démolition ou réhabilitation significative de bâtiments, en vue, en priorité, de leur réemploi (entrée en vigueur le 1er juillet 2021 ; Loi AGECE, inscrit à l'article L. 111-10-4 du code de la construction et de l'habitation)
- La réglementation environnementale des bâtiments neufs, RE2020, dont le premier décret n° 2021-1004 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments en France métropolitaine a été publié le 29 juillet 2021 et qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022, poursuit trois objectifs principaux : donner la priorité à la sobriété énergétique et à la décarbonation de l'énergie ; **diminuer l'impact carbone de la construction des bâtiments** ; garantir le confort en cas de forte chaleur. Une évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) des bâtiments neufs sur tout leur cycle de vie (ACV) est rendue obligatoire, assortie de valeurs seuils à ne pas dépasser. Cette évaluation encourage le réemploi et l'utilisation de matériaux recyclés, dont les émissions de GES sont cotées très faibles voir nulles.



2) Développer le projet

Axes de travail et idées d'actions

Les possibilités d'**axe de travail** et les **idées d'actions** sont nombreuses, complémentaires, et plus ou moins structurantes et complexes. Par exemple :

Axes de travail :

- faciliter le réemploi des matériaux sur le territoire ;
- faciliter l'auto-rénovation ;
- créer un écosystème d'acteurs de la rénovation du bâtiment ;

Idées d'actions :

- un local de tri / stockage / vente ou don de matériaux de réemploi ;
- une plate-forme en ligne de vente de matériaux de réemploi ;
- un service de location d'outils (bricothèque) ;
- des ateliers pour apprendre à utiliser les outils ;
- des cafés/ apéros « visite de chantiers de rénovation » ;
- des petites annonces « cherche quelqu'un pour m'aider à ... », « cherche évier », « cherche Xm² de tomettes », « cherche résistance chauffe-eau ref xxx » ...
- des ateliers d'intelligence collective pour la rénovation de logements ;
- des apéros « Artisans » pour favoriser la montée en compétences, l'interconnaissance, l'entre-aide et les partenariats (échanges autour d'un thème puis discussions libres) ;
- des apéros « Particuliers bricoleurs » pour favoriser la montée en compétences, l'interconnaissance et l'entre-aide ;
- des apéros « Particuliers pas bricoleurs » pour favoriser la montée en compétences, l'interconnaissance et l'entre-aide ;
- la mise en lien avec des professionnels diagnostiqueurs « déchets » ou « produits / matériaux / déchets » (post juillet 2021) ou de dépose soignée.

Une méthode ancrée dans la co-construction

Le projet « **Coopérer pour mieux rénover** » concerne un grand nombre d'activités et d'acteurs du territoire. À ce titre, il nécessite une animation et une bonne adhésion de ces acteurs aux valeurs de partage et d'échange équitable, à définir ensemble.

La philosophie de la méthode proposée est de co-construire un projet avec les acteurs du territoire, pour répondre à leurs besoins et leurs envies. Cette co-construction de projet permet d'avoir un support pratique pour créer l'écosystème d'acteurs, partager le diagnostic, travailler sur la stratégie et déboucher sur un projet d'activité économique co-construit, qui soude le collectif, donne à voir et constitue la première marche d'une dynamique de transition plus vaste.

Voici quelques [pistes](#) pour mener à bien ce projet :

1 - Des besoins à l'idée de projet

À ce stade, il est recommandé que le cap donné par la collectivité soit assez large, pour laisser le champ libre à l'expression des acteurs.

→ **Diagnostics**

- Identifier l'écosystème d'acteurs

Lors du développement d'un projet autour des enjeux de rénovation et de déchets du bâtiment, il est fortement recommandé de commencer par un ou des échanges avec les services économiques, environnement, climat ou autres de la collectivité et des collectivités partenaires (le cas échéant, EPCI, PETR, syndicats) pour recenser les partenariats possibles (informations déjà disponibles, contacts déjà établis, dynamiques similaires ou complémentaires). Les services de l'État, et notamment la DDT, pourront également être sollicités.

Il conviendra également d'identifier les acteurs du territoire (économique, sociaux, environnementaux) à solliciter dans le cadre de la démarche.

- Connaître son territoire et ses dynamiques

Lorsque cela est possible et utile, ces diagnostics pourront être co-construits avec les acteurs du territoire. Ces diagnostics ne viseront pas forcément l'exhaustivité, mais chercheront à caractériser les enjeux du territoire et à identifier les acteurs ressource.

- **Artisans et entreprises** : identifier les artisans et entreprises du BTP locaux (gros œuvre, second œuvre, chauffagistes, ENR, etc) ; questionner sur les types de rénovation nécessaires dans les logements du territoire, les types de rénovation pratiquées ; les surplus / rebus récurrents ; les expérimentations et partenariats existants ; l'âge des artisans, les perspectives de reprise le cas échéant ; identifier les artisans qui font de la réparation d'outils ; le cas échéant, ces diagnostics pourront s'appuyer sur des documents existants, par exemple des diagnostics de la CMA.

- **Associations** : identifier les associations locales qui traitent du réemploi/ de la réparation/ location/ prêt d'outils/ du conseil et de l'accompagnement à la rénovation énergétique/ du lien entre habitants ; les services proposés ; les demandes qu'ils enregistrent sur la thématique de la rénovation ; les expérimentations et partenariats existants ; le fonctionnement de ces structures.

- **Structures sociales** : identifier les structures sociales locales (CCAS, associations, structures d'insertion, etc) qui proposent des aides sociales ou à l'emploi sur le territoire ; les services proposés ; les demandes qu'ils enregistrent sur la thématique de la rénovation ; les expérimentations et partenariats existants ; le fonctionnement de ces structures.

- **Commercial** : identifier les acteurs économiques (magasins de bricolage, loueurs d'outils, ISDI, leboncoin, etc), les services proposés, les besoins, les flux de matériaux et d'outils du territoire, avec les voisins du territoire et plus éloignés existants ; les expérimentations et partenariats existants ;

- **Professionnels de l'immobilier** : questionner sur les types de rénovation nécessaires dans les logements du territoire, les types de rénovation pratiquées ; les pratiques et les besoins identifiés ;

- **Aménagement** : identifier les zones propices aux opérations de rénovation. Dans les zones rurales, il est recommandé d'être vigilant sur les choix de développement et d'urbanisation, résultant d'opportunités foncières, avec des effets à moyen ou long terme qui augmentent la précarité des ménages et la dépendance avec la voiture individuelle (augmentent la précarité énergétique) ;

- **Déchetteries** : recueillir les besoins, identifier les tonnages reçus, les types de produits, les prix, les apporteurs, les fréquences, les exutoires actuels, les points facilitant la gestion, les axes d'amélioration, etc, des déchetteries des collectivités et des déchetteries professionnelles ;

- **Bâtiments (notamment tertiaires) à rénover** : sensibiliser et questionner les maîtres d'ouvrage sur le « diagnostic produits, matériaux et déchets », sur les types de matériaux qui pourraient être démontés pour réemploi ;

- **Particuliers** : identifier les pratiques et les besoins des particuliers sur la rénovation ; questionner sur les types de rénovation nécessaires dans les logements du territoire, les types de rénovation pratiquées, les besoins de matériaux, d'outils et de savoirs-faire ; le rapport à l'achat de 2^{ème} main et au prêt / emprunt d'outils ;

→ **Concertation**

- Mobiliser les acteurs du territoire (économique, sociaux, environnementaux) et partir de l'expression sensible de leurs valeurs, envies et besoins

Les acteurs du territoire seront mobilisés pour :

- **partager et enrichir** les diagnostics ;
- **se connaître** : le fonctionnement de chacun, l'expression sensible de ce qu'ils identifient comme richesses du territoire, leurs envies et leurs besoins ;
- **faire émerger des idées de projet** collectives qui répondent à leurs besoins.

- Choisir l'idée de projet à développer

Le choix de l'idée de projet qui sera développé peut se faire par les acteurs, par la CC, par les deux. La démarche de gestion de projet étant collective, il conviendra de s'assurer que l'idée de projet choisie rassemble suffisamment d'acteurs pour former un collectif, qu'elle répond à un besoin du territoire et qu'elle est pourvoyeuse d'emploi et d'activité.

2 - De l'idée au projet

À ce stade, il est recommandé que le cadre donné par la collectivité soit centré sur l'idée de projet retenue.

Avec les acteurs du territoire qui le souhaitent, transformer ces idées en projets :

→ Définir le cadre du projet :

- Écrire la feuille de route du projet en creusant l'idée dans son opérationnalité, en valorisant des actions déjà engagées, en s'inspirant d'actions ou de retours d'expérience menés par d'autres, etc ;
- Bâtir le collectif du projet, identifier un porteur, une gouvernance, des règles de fonctionnement, un écosystème de partenariat, etc ;

→ Étudier les opportunités et/ ou expérimenter, tester, ajuster. Éventuellement élargir le collectif ou l'activité. Éventuellement mobiliser des outils de financement. Valider les opportunités. Identifier le modèle économique.

3 - Du projet à la création d'activité

Accompagnement du porteur de projet et du collectif à formaliser l'organisation de l'activité, l'écosystème de partenariat, le modèle économique et juridique. Éventuellement nouvelle mobilisation d'outils de financement.

PROJETS INSPIRANTS

- Bourse aux matériaux à la CC des Portes du Haut-Doubs

Au cours de leurs activités, les entreprises des secteurs du bâtiment et de l'aménagement peuvent se retrouver avec des surplus de chantiers, des articles d'exposition, des gammes anciennes, des articles avec des défauts superficiels, etc. Faute de débouchés, ces matériaux spécifiques finissent la plupart du temps éliminés malgré leur valeur d'usage.

L'objectif de la bourse : mettre à l'honneur ces matériaux sur un événement de deux jours :

- 1/ mise en place d'espaces de vente dédiés dans les entreprises participantes
- 2/ promotion de l'opération avec une importante campagne de communication grand public visant les particuliers intéressés pour allier bricolage, créativité et économies pour leurs travaux.
- 3/ installation de stands d'artisans Répar'acteurs spécialistes du réemploi sur différents sites lors des 2 journées événement.





Pour cette 1ère édition du 25 et 26 juin 2021, 12 entreprises ont ouvert leurs portes sur les zones de Valdahon et d'Étalans. De nombreux visiteurs se sont rendus sur ces étals éphémères pour y faire de bonnes affaires : panneaux de bois, bardage, portes, parquet, tuiles, fenêtres, abris, électroménager, mobilier, éléments sanitaires, salle de bain, etc.

En définitive, cet événement a permis de donner une seconde vie à de nombreux matériaux dont l'issue était l'élimination. Ce temps fort autour du réemploi a été organisé dans le cadre du Programme Synergies Inter-Entreprises, coordonné en partenariat et avec le soutien de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs, Préval Haut-Doubs, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, la Région Bourgogne Franche-Comté et l'ADEME.

Pour plus d'informations ou un retour d'expérience :

Benoit Courtejaire : coordinateur EIT Haut-Doubs - bcourtejaire@preval.fr

Stéphanie Redoutey : chargée de missions CCPHD - s.redoutey@portes-haut-doubs.fr

- Le chantier école de réhabilitation du bâtiment N du site de l'Arsenal à Besançon

Depuis 2018 Grand Besançon Métropole mène, avec l'appui du Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté, plusieurs actions de sensibilisation sur la thématique de l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Après une première identification de l'écosystème régional existant en matière d'économie circulaire appliqué au secteur du bâtiment, cette dynamique a permis de constituer un groupe de travail thématique et d'identifier un chantier pilote : la réhabilitation du Bâtiment N du site de l'Arsenal (Besançon – 25), dont le Rectorat est maître d'ouvrage.

Ce chantier pilote a pour vocation d'être un support d'expérimentation dans le domaine de l'économie circulaire appliqué aux besoins de la Maîtrise d'ouvrage, la communauté d'utilisateurs et les partenaires du projet. L'objectif clairement affiché de l'expérimentation est d'aboutir à une méthodologie reproductible, et de rendre compte des résultats obtenus.

Au-delà de la thématique "matérialité" (utilisation de ressources locales et durables, choix de filières), le projet doit également traiter la thématique de l'écoconception et valoriser les pratiques permettant de dépasser la logique linéaire de production de projet.

Contact et renseignements :

En savoir plus : <https://www.pole-energie-franche-comte.fr/conseil-technique/reemploi.htm>

- La Bricothèque de Chalon-sur-Saône

La bricothèque de Chalon-sur-Saône est un lieu analogue à une bibliothèque mais pour les outils de bricolage. Les particuliers peuvent venir emprunter du matériel de bricolage de qualité, apprendre à s'en servir, échanger et s'entraider. Ainsi la bricothèque permet aux habitants d'améliorer leur habitat et d'éviter l'achat d'outils bas de gamme ou qui seront peu utilisés.

Découvrez cette initiative en vidéo : <https://www.dailymotion.com/video/x545sge>

Site internet: <http://www.bricotheque-chalon.fr/>

- Au Bonheur Des Chutes à Auxerre

Au Bonheur Des Chutes est une association à Auxerre qui collecte les chutes, les stocke et tient un magasin de matières. Elle accompagne également les projets d'aménagement d'espace ou de mobiliers, sur-mesure ou en petite série. Elle propose également plusieurs modules d'accompagnement d'entreprise vers l'économie circulaire, des chantiers participatifs et des ateliers.

Sur internet : <https://aubonheurdeschutes.org/nos-activites/>

- Doremi (Dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles)

Dorémi est une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui a été imaginée en 2011 par l'institut NégaWatt et ses partenaires, comme un outil au service des politiques publiques territoriales. Dorémi permet simultanément de structurer une offre de rénovation complète et performante accessible à tous - en formant et en qualifiant des groupements d'artisans - et de stimuler la demande des ménages, y compris modestes à très modestes. Dorémi travaille aujourd'hui avec 50 collectivités partenaires.

Dorémi propose une méthode innovante ;

- L'appui territorial des collectivités et des organisations professionnelles pour animer localement la mobilisation des artisans et des particuliers autour du dispositif,
- Des groupements de compétences constitués par les artisans, avec un pilote identifié, interlocuteur du particulier,
- Des outils techniques permettant au groupement d'aboutir à une rénovation performante sans calculs, les solutions techniques de référence,
- Des fondamentaux économiques pour juger de la pertinence de leur offre, et de vérifier que chaque devis s'inscrit dans un cadre économique adapté,
- Des instruments financiers pour apporter la solution de financement au maître d'ouvrage,
- Des chantiers pédagogiques permettant aux artisans de pratiquer, de valider leurs acquis et de disposer de références.

En savoir plus : <https://www.renovation-doremi.com/fr/>

- Bâticycle en Ile-de-France

Bâticycle est le magasin d'équipements et matériaux de construction d'occasion de la marque Tricycle Environnement. Les équipements sont collectés par Tricycle Curage sur des grands chantiers de déconstruction et garantis dépose soignée, puis sont reconditionnés et vendus sur le site de Bâticycle. Entreprise d'Insertion spécialisée dans le réemploi de matériaux, Bâticycle agit pour l'inclusion professionnelle et le Développement Durable.

Découvrez cette initiative en vidéo : https://youtu.be/Q_T-CMoN4I8

Site internet: <https://baticycle.fr/> et : <https://www.grandpariscirculaire.org/initiative/h/tricycle.html>

« Penses pas bêtes »

- *Il ne faudra pas oublier d'analyser les projets envisagés selon le prisme « mobilité/ logistique ».*
- *Les projets pourront judicieusement s'articuler avec les dynamiques de « revitalisations des centres bourgs » et « petites villes de demain », qui portent également des politiques de rénovation de bâtiments.*



3) Synergies avec les dispositifs

Recommandations

Lors du développement d'un projet autour des enjeux agricole et / ou alimentaire, il est fortement recommandé de se mettre en lien avec les structures qui portent le CRTE, le PCAET, le PAT ou le PLUi du territoire, le cas échéant. Des échanges bipartites, des réunions et des ateliers d'intelligence collective pourront permettre de partager les démarches et leurs calendriers, et d'identifier les synergies possibles et de les mettre en œuvre.

Les thématiques portées par les Plans Climat Air Energie Territoriaux étant très proches des thématiques portées par les Contrats de Relance et de Transition Ecologique étant très proches, les actions initiées dans le cadre des PCAET trouvent naturellement leur place dans le cadre des CRTE (aux périmètres géographiques près).

CRTE : pistes de synergies et exemples

Renforcer le projet « Coopérer pour mieux rénover » grâce à mon CRTE

- **Diagnostic** : Les éléments de diagnostic présentés précédemment (cf méthode phase 1) pourront tout à fait alimenter le diagnostic d'un CRTE.

- **Ateliers de concertation** : Il est recommandé d'inviter les acteurs du projet aux ateliers de concertation relatifs à la thématique. Un atelier généraliste peut être l'occasion de faire connaître le projet « Coopérer pour mieux rénover » et de faire adhérer de nouveaux membres au collectif projet. La méthode de développement de projet présentée précédemment, fortement ancrée dans la co-construction avec les acteurs du territoire, est tout à fait en adéquation avec les recommandations de co-construction et de mobilisation des acteurs des CRTE. Les ateliers de concertation du groupe projet pourront être intégrés dans la dynamique de concertation du CRTE.

- **Stratégie** : La rénovation des bâtiments d'un territoire est un enjeu fort de la stratégie de Transition Écologique et de Développement d'un territoire. Ainsi, **il est recommandé de définir un axe « Rénovation des bâtiments »**. Le projet « Coopérer pour mieux rénover » pourra être intégré dans l'axe rénovation énergétique. Il pourra également trouver écho sur les enjeux de lien social et d'accompagnement du grand public, des artisans et de déploiement de l'économie circulaire.

- **Plan d'action** : Un projet de coopération pour améliorer la capacité de rénovation des bâtiments du territoire a toute sa place dans le plan d'actions d'un CRTE, ce qui lui donnera un cadre, un portage politique, un suivi, une valorisation ainsi qu'une obtention de financements facilitée. Il peut faire l'objet de plusieurs actions détaillées, pouvant aller d'une action de concertation et/ ou d'animation par la collectivité des acteurs concernés jusqu'à des actions portées par ces acteurs pour verdir leurs démarches. Il est recommandé que ces fiches actions correspondent aux jalons du projet, et qu'elles soient assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser.

- **Financements** : Les structures intéressées par de tels projets sont invitées à consulter la plate-forme Aides territoires pour des informations actualisées : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>
Elles pourront également utilement consulter le site de la Région.

Les pistes de financements à la date de rédaction du document sont : Accompagner les projets d'économie circulaire (Ademe-Région), création de tiers-lieux (Fabrique des territoires), subventions aux études préalables à la réalisation de centres de tri/préparation des déchets pour une valorisation matière et énergie (France Relance – Ademe), Etudes préalables aux investissements dans les déchetteries professionnelles (France Relance – Ademe), Études d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour réduire et mieux gérer les déchets de chantiers (Ademe).

C(R)TE INSPIRANTS

CTE Nièvre Ligérienne

Action : Amélioration de la gestion des déchets du BTP

Porteur de l'action : SIEEEN

Le SIEEEN, et son service Déchets Ménager, engage une étude partenariale sur les déchets du BTP partant du constat que l'offre locale de tri et de collecte des déchets reste insuffisante. Les dépôts sauvages perdurent. Le SIEEEN porte une démarche ZDZG et CODEC.

Objectifs de l'initiative :

- créer et entretenir une dynamique de territoire : mettre en relation les acteurs, créer des synergies, mutualiser les projets ;
- mettre l'économie circulaire au cœur de la politique déchets ;
- changer durablement les comportements par la promotion de l'éco-exemplarité ;
- créer une boucle vertueuse : dégager des marges de manœuvres financières pour investir dans l'économie locale grâce aux gains générés par l'optimisation des coûts de gestion des déchets.

In fine il s'agit de :

- Réduire la production des déchets du BTP par des actions de sensibilisation et la promotion du réemploi ;
- Détourner de façon significative les déchets de l'enfouissement (par le tri, le recyclage, la valorisation, le développement de nouvelles filières) ;
- Compléter le maillage du territoire en équipements et articuler leur fonctionnement (déchèterie, plateforme de regroupement et de tri, ISDI).

L'étude vise à :

- identifier les pratiques concernant la prévention et la gestion des déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics sur le territoire de la Nièvre et notamment les pratiques des maîtres d'ouvrages ;
- identifier les freins et leviers à l'amélioration de la gestion des déchets du BTP sur le territoire de la Nièvre, en particulier.

Le questionnement se pose à tous niveaux : formations des professionnels (cursus scolaires / formation professionnelles), sensibilisation des professionnels, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et des particuliers.

Eco-conception des matériaux et des projets, recherches de nouveaux process, nouveaux services, tri sur les chantiers, réemploi de matériaux, chantiers pilotes, etc.

L'étude est financée et en cours. Il s'agit de faire connaître ces travaux le plus largement possible sur le territoire pour susciter de l'intérêt mais aussi pouvoir accompagner, à son issue, les mesures qui en découleront. Par exemple des investissements pour des travaux de transformation de centre de tri ou la création de lieux de transit ou de stockage. Mais aussi un soutien pour le développement de nouvelles activités.

Le projet s'inscrit pleinement dans champ de l'ESS au service de la transition écologique. De nouvelles filières ainsi que de nouveaux équipements pourront voir le jour.

Action : Expérimenter la démarche d'Auto Réhabilitation Accompagnée pour réduire la vulnérabilité énergétique chez les ménages les plus fragiles

Porteurs de projet : Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre, conventionnée avec les Compagnons Bâisseurs de Rennes

L'Auto Réhabilitation Accompagnée ou ARA est un dispositif bien implanté en France depuis longtemps. Promue par diverses associations reconnues tels le PADES, les Compagnons Bâisseurs, ENERTER ... elle porte de nombreuses vertus :

- réduire les coûts des travaux et ainsi permettre de rénover les logements des ménages les plus démunis, exclus des programmes en raison d'un reste à charge rédhibitoire ;
- impliquer les occupants dans la réalisation des travaux concourant à une meilleure estime de soi et faire prendre conscience de la nécessité d'entretenir son logement ;
- former les occupants ;
- impliquer des voisins, associations, services civiques ...

Dans la Nièvre - département très marqué par la précarité énergétique - plusieurs dispositifs visent à accompagner les ménages fragilisés par des factures énergétiques insurmontables. Pour autant, il reste des logements pour lesquels nous n'avons pas de réponse parce que le budget de travaux ne peut être finalisé. De plus les bailleurs sociaux se sont montré intéressés, dans le passé, sur le volet travaux d'embellissement.

Les opérations réalisées partout en France montrent que l'ARA ne vient pas en concurrence des entreprises du BTP mais au contraire permet de générer de l'activité tout en facilitant les chantiers.

Un partenariat avec les fournisseurs de matériaux peut s'envisager mais aussi le réemploi de matériaux inutilisés du BTP (lien établi avec l'étude départementale "déchets du BTP" du SIEEEN). Les compagnons ont des plateformes de collecte et de réemploi des matériaux (Soli'Bât <https://www.soli-bat.fr>). Ils utilisent en priorité des matériaux biosourcés et locaux.

Action de l'ESS, le projet pourrait mobiliser la régie inter quartiers et l'EBE de Prémery (à démontrer dans l'étude action). Dans certains cas, des services civiques sont mobilisés et formés. Des liens pourront être tissés avec la bricothèque de la régie de quartier ASEM, qui propose des outils utilisables par tous les habitants de Nevers Agglo et surtout ceux du quartier des Courlis. Les permanences de cette bricothèque sont animées par les habitants tandis que des animateurs accompagne au bricolage. On constate à ce jour une utilisation plus large des outils dans le cadre des animations sur le bricolage.

Enfin, un axe "dépendance et autonomie" est aujourd'hui développé.

Pour structurer une démarche, les Compagnons Bâisseurs - forts de leur savoir faire dans ce domaine - portent un projet d'étude-action en deux temps:

- phase 1 : diagnostic local des acteurs avec identification de l'écosystème à construire, dispositifs publics en place mobilisables et montage du projet opérationnel avec méthodologie d'intervention, analyse du portage politique nécessaire, définition des besoins opérationnels (équipes techniques et bénévoles, matériel et matériaux, ...)
- phase 2 : conduite de quelques chantiers en milieu urbain et rural pour concrétiser des projets

La demande de financement initiale porte sur l'étude-action à proprement parler soit la phase 1. Il s'agit d'amorcer l'expérimentation en Nièvre. Les travaux de rénovation ultérieurs feront l'objet d'un autre projet.

<https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr/#@cteNievreLigerienne.view.projects.dir.projects>

CTE CC Grand Autunois Morvan

Action : Animation et coordination d'une mission économie circulaire et EIT

La difficulté de l'économie circulaire est de permettre à chaque acteur intéressé d'identifier des exutoires pour ses déchets et de trouver des filières d'approvisionnement lisibles en matériaux de réemploi ou de recyclage. Les objectifs d'une mission dédiée à l' "Economie circulaire et EIT" animée et coordonnée par la CCGAM sont donc :

- Structurer et animer un réseau d'acteurs pour faciliter la connaissance des sujets liés à l'économie circulaire ;
- Faciliter l'identification des matériaux et des débouchés à une échelle locale ;
- Faciliter la mutualisation (équipements, faciliter le regroupement des matières, ...) entre les acteurs ;
- Permettre de capter des partenaires locaux mais aussi auprès des territoires voisins ;
- Assurer la transversalité et la prise en compte de l'économie circulaire dans des projets relevant d'autres filières que l'industrie et/ou d'autres politiques publiques ;
- Piloter les projets liés à l'économie circulaire : animation et communication, aménagement et installation d'équipements, etc.

Ces missions s'articulent donc autour d'un programme d'actions construit en deux axes :

Axe 1 : Mener des actions de sensibilisation des acteurs économiques du territoire concernant l'économie circulaire
[...]

Axe 2 : Piloter la mise en place d'une plateforme de regroupement et de valorisation des déchets des entreprises

Afin de faciliter la valorisation des déchets à une échelle la plus locale possible, se posent deux questions :
- Connaître l'offre de matériaux disponibles (et réciproquement, leur trouver des débouchés) ;
- Regrouper l'offre disséminée de matériaux afin de créer des volumes intéressants pour la production et optimiser les coûts (transport, transformation, etc).

À ce titre, la CCGAM a lancé une réflexion pour mettre en place une plateforme de regroupement des matériaux qui permettrait non seulement de les collecter, mais également de s'assurer du tri, d'identifier des exutoires, etc.

Elle aurait à la fois une forme physique (notamment pour les matériaux qui sont disséminés sur le territoire), mais également digitale afin de prendre une dimension collaborative et partenariale et de permettre aux acteurs (entreprises, associations, particuliers ?) de connaître l'offre disponible sur le territoire à un instant t. L'initiative de cette plateforme s'appuie sur un besoin imminent lié aux déchets générés par les entreprises des filières du Bâtiment et des Travaux Publics (en particulier matériaux de second œuvre, une étude étant en cours par le CEREMA pour la réutilisation des gravats de chantier dans les travaux de voiries), cependant, il est également envisagé de l'ouvrir à d'autres acteurs et en particulier les entreprises, agriculteurs, et autres acteurs économiques du territoire.

Afin de pouvoir mettre en place cette plateforme, il sera nécessaire de piloter une étude d'opportunité et de faisabilité afin d'identifier les conditions dans lesquelles le projet pourra se mettre en place : organisation et gouvernance de la plateforme, formalisation, modèle économique, etc.

Dans un second temps, les études techniques puis des travaux pourront être réalisés si la mise en place d'une plateforme physique se confirme comme étant pertinente.

<https://www.cte.ecologie.gouv.fr/#@ulaireEit1>

CTE Grand Besançon Métropole

Objectif 3000 : faire vivre l'intelligence territoriale et construire des offres facilitatrices pour accélérer la rénovation performante des bâtiments

Objectif 3000 : Bien qu'inférieur au régime de croisière, le chiffre de 3 000 correspond à une moyenne annuelle des logements à rénover d'ici 2050 pour espérer devenir un territoire à énergie positive (l'atténuation des besoins étant une condition nécessaire).

Organiser un écosystème des acteurs publics et privés de la rénovation à l'échelle de la métropole en vue de construire plusieurs offres reproductibles destinées à des cibles précises de la typologie résidentielle. Ces offres permettront d'atteindre a minima le niveau BBC-rénovation et si possible une division par 6 des émissions des CO2 (= neutralité carbone). Il s'agit de :

- Organiser un cadre de coordination avec des rencontres entre les différents acteurs :
 - o Définir les méthodes et rôles des différents acteurs (institutionnels, territoriaux et professionnels)
 - o Favoriser les approches collaboratives : désenclaver les acteurs, développer l'interopérabilité entre eux.
 - o Mobiliser toutes les ressources existantes (publiques et privées et de toute nature) en privilégiant les outils existant et permettant les rencontres en présentiel.
- Travailler avec le Campus des métiers TI sur les thèmes du bâtiment et de la rénovation durables : organiser les conditions de formation initiale et continue centrées autour d'échanges et de coordination de pratiques transversales interprofessionnelles pour mettre en œuvre des chantiers-école.
- Articuler la rénovation de l'habitat avec la question de la vacance des logements et de la planification urbaine

Cette action « Objectif 3000 » sera également portée par les attentes des particuliers, à la fois par une simplification des démarches (choix des entreprises, peurs diverses, complexité du parcours...) et par la prise en compte d'améliorations d'usage).

Cette fiche constitue la première étape de l'action, le rectorat sera associé dès sa mise en œuvre, et l'action pourra être amenée à évoluer en fonction de l'implication de ce partenaire.

<https://www.cte.ecologie.gouv.fr/>

[#@TravauxDeRnovationEnergetiqueFacilitatricesPourLesParticuliersAfinDeReduireDunFacteur4LesEmissionsDeGazAEffetDeSerreDuSecteurResidentielDeLaMetropoleALhorizon2050](#)



PCAET : pistes de synergies et exemples

Renforcer le projet « Coopérer pour mieux rénover » grâce à mon PCAET

- **Diagnostic** : Le diagnostic du PCAET sur les émissions de gaz à effet de serre du bâtiment et les potentiels de réduction (dont l'état des bâtiments) pourra apporter des informations utiles pour conforter la dynamique du projet.
- **Ateliers de concertation** : Les ateliers d'élaboration du PCAET sont une bonne occasion pour réunir d'une part les artisans et entreprises du bâtiment et d'autre part les habitants pour discuter d'un projet de coopération pour améliorer la capacité de rénovation des bâtiments du territoire. Il est recommandé d'inviter les acteurs du projet aux ateliers de concertation relatifs à la thématique. Ils peuvent également être l'occasion de faire connaître le projet « Coopérer pour mieux rénover » et de faire adhérer de nouveaux membres au collectif.
- **Stratégie** : La rénovation des bâtiments du territoire est un enjeu fort de la stratégie d'un PCAET. Le réemploi des matériaux et l'intensification d'usage des outils font partie des pratiques de décarbonation du secteur. Il est recommandé que le PCAET comprenne **une orientation « Rénovation des bâtiments »**. Le projet « Coopérer pour mieux rénover » sera intégré dans l'axe rénovation énergétique. Il pourra également trouver écho sur les enjeux d'accompagnement du grand public, des artisans et de déploiement de l'économie circulaire.
- **Plan d'action** : Un projet de coopération pour améliorer la capacité de rénovation des bâtiments du territoire a toute sa place dans le plan d'actions PCAET, ce qui lui donnera un cadre, un portage politique, un suivi, une valorisation. Il peut faire l'objet de plusieurs actions détaillées, pouvant aller d'une action d'animation par la collectivité des acteurs de l'agriculture et/ ou de l'alimentation (collective, hors domicile, vente...) jusqu'à des actions portées par ces acteurs pour verdir leurs démarches. Il est recommandé que ces fiches actions correspondent aux jalons du projet, et qu'elles soient assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser.

PCAET INSPIRANTS

Extraits de PCAET CC Les Bertranges approuvé le 22 avril 2021

Axe : 5 - Vers une nouvelle dynamique économique durable, anticipant le changement climatique

Action : Développer l'économie circulaire en valorisant les déchets produits localement

Éléments de contexte : 2 recycleries adossées aux 2 déchèteries (La Charité et Prémery) existent et participent au réemploi de matériel. La démarche TZDZG a permis d'engager une communication dynamique et de créer des services pour réduire les déchets à la source (compostage, opération "ça cocote", broyage).

Description et objectif opérationnel :

Au-delà de la poursuite des actions de prévention, il s'agit d'optimiser la collecte et le traitement pour valoriser les déchets et faire émerger de nouvelles filières de réemploi et d'emplois locaux. La valorisation de 2 types de déchets sera prioritairement analysé: les déchets du bâtiment et les bio-déchets.

- sur les déchets du bâtiment : étude en cours (SIEEEN) pour structurer la filière de tri et de collecte puis identifier des débouchés pour ces matériaux ;
- construire une plateforme de valorisation des végétaux à La Charité
- extension de la déchèterie de la Charité pour accueillir davantage et une plus grande diversité de déchet
- extension de la recyclerie

- collecter des données sur les flux biodéchets et sur les connexes de production (cf Territoire d'Industrie et l'action EIT)
- ré-instrumenter le gisement de chaleur fatale sur les usines prémericoises pour mettre à jour l'étude de pré-faisabilité de 2018 pour un réseau de chaleur ou une autre forme de valorisation de cette énergie
- ouvrir une réflexion sur le système de paiement du traitement des ordures ménagères (TEOM/RI)

Porteur du projet : CC Les Bertranges service Déchet Prévention et chargé de mission EIT

Partenaires principaux : SIEEEN Service Déchets Ménagers / CC Les Bertranges CC Sud Nivernais / Agglo Nevers / Territoire d'Industrie / CMA / CCI / FFB / CAPEB / Territoire Zéro Chômeur -EBE58

Moyens financiers estimés :

étude (SIEEEN) valorisation déchet BTP extension déchetterie + recyclerie + plateforme ~2 000 000HT
audit collecte et financement du service déchets ménagers ~50 000HT

Indicateur de suivi de l'efficacité : m3 de déchets bâtiments valorisés/réutilisés

Extraits du PCAET CC Loue-Lison approuvé le 17 décembre 2020

Orientation 5 : La sensibilisation et l'implication de tous pour un territoire sobre et innovant

Axe 1 : Sensibiliser et mobiliser les acteurs économiques et agricoles

Action : Accompagner les professionnels du bâtiment dans le développement de la rénovation énergétique

Description : Permettre la montée en compétences des entreprises du bâtiment sur le territoire, dans l'objectif de répondre aux enjeux de la rénovation énergétique.

Étapes clés :

A- Promouvoir la labellisation des entreprises

B- Accompagner la formation des professionnels du bâtiment pour répondre à la commande publique : identifier des interprofessions proposant des formations, communiquer auprès des pro pour faire connaître ces dispositifs, élaborer une offre de formation alternative si un besoin nouveau est identifié

C- Animer et inciter les acteurs à qualifier leurs pratiques : accompagner la formation des professionnels du bâtiment

D- Mettre en place un plan de communication performant à destination des professionnels financiers (lien action 1.1.1 - Mettre en place et en œuvre la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE))

Pilote : Communauté de communes Loue Lison

Partenaires : Organismes de formations à la commande publique (CNFPT par ex)

Réseau associatif (remontées de projets)

Partenaires relais : Chambres, filières d'artisanat, CAPEB, ACPME, Pôle Énergie Franche Comté, etc.

Coût estimé :

A - Coût salarial : Poste d'animateur PTRE, poste d'accompagnateur PTRE et poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1)

Poste de chargé de mission développement économique (voir action 3.4.20)

B - Frais de communication : Support de communication, impression et graphisme : 250 € / an

Moyens humains alloués :

Pilotage : Chargé de mission développement économique, animateur PTRE, conseiller aux communes

Suivi : Chargé de mission PCAET

Services associés : Service communication

Indicateurs de suivi : Nombre d'entreprises labellisées RGE (exemple, autres labels possibles) sur le territoire

<https://cclouelison.fr/fr/rb/925368/un-projet-de-plan-climat-air-energie-territorial>



PLU(i) : pistes de synergies et exemples

Renforcer le projet «Coopérer pour mieux rénover » grâce à mon PLUi

- **Rapport de présentation** : le rapport de présentation comprend habituellement un diagnostic économique. De façon à faciliter le déploiement d'une économie circulaire territoriale, il est recommandé que ce diagnostic économique soit élargi aux activités en lien avec les productions locales (agricole / artisanat) en plus des questions des zones artisanales et industrielles. Par ailleurs, le diagnostic de l'habitat (âge du parc de logement, présence d'OPAH sur le territoire : opération d'amélioration de l'habitat, ...) réalisé dans le cadre du PLUi pourra alimenter le diagnostic nécessaire à ce projet. Le cas échéant, des éléments de diagnostic extérieur pourront utilement venir enrichir les diagnostics du PLUi (marché de l'immobilier par exemple).

- **Concertation** : Inviter aux ateliers de concertation des thématiques ciblées les acteurs du projet.

- **PADD** : Le projet « Coopérer pour mieux rénover » peut s'inscrire dans une orientation « **offrir un logement adapté à tous** » ou « **promouvoir l'économie territoriale** ».

- **Règlement** : Si la localisation du lieu d'échanges et de partages a déjà été identifiée et nécessite l'exercice d'un droit de préemption urbain, celui-ci sera inscrit dans le règlement et le zonage.

- **OAP** : Le lieu d'échanges et de partages pourrait s'inscrire dans une OAP « commerces et artisanat de proximité » qui définirait les localisations préférentielles des commerces en prenant en compte le maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population.

En absence de SCOT approuvé, le lieu d'échanges et de partages pourra également être intégré aux **OAP commerciales et artisanales** prescrites par l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme et qui ont pour but de définir « les localisations préférentielles des commerces en prenant en compte [...] [le] maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population [...] ».

PLU(i) INSPIRANTS

PLUi valant SCOT de la CU Creusot Montceau (approuvé par le conseil communautaire du 18 juin 2020)- extraits du PADD :

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : UNE OPPORTUNITÉ DE CHANGEMENT, UN MOTEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Mettre les déchets au cœur de l'économie circulaire

[...] Le territoire nécessitera également la création d'une plateforme de valorisation des déchets du BTP.
[...] La valorisation par recyclage des différents déchets, aussi bien ménagers que ceux du BTP, est un objectif nécessaire pour limiter les besoins d'extension des sites de stockage, mais également parce qu'ils pourraient être réutilisés pour la production de certains matériaux.

En effet, le recyclage et la valorisation énergétique sont nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux de 55% de valorisation matière et de 23% d'énergie renouvelable à horizon 2020. Ils sont aussi une réponse à la volonté de réduire le stockage de 50% d'ici 2025.

Considérer le déchet comme une véritable ressource matière et une ressource énergie est aujourd'hui une vision de plus en plus partagée. Pourtant, ce modèle doit nécessairement être amplifié pour prendre toute

sa place au sein de l'économie territoriale. C'est ainsi que le déchet-ressource deviendra partie intégrante de l'économie circulaire.

Enfin, le concept d'économie circulaire est à développer et ne pourra être favorisé qu'en mettant en relation les entreprises entre elles, et donc à proximité, afin que les déchets de l'une puissent servir de matières premières à l'autre. [...]

Extrait du règlement

Zone N : dispositions applicables

Description de la zone: Cette zone correspond à des secteurs naturels du territoire, équipés ou non, qui sont à protéger en raison de la qualité des sites (protection de l'environnement et des paysages) ou de l'exploitation forestière ou de l'existence de risques ou de nuisances. Elle comprend les secteurs:

Nd: zone naturelle d'ancienne décharge

Ne: zone naturelle dédiée aux centrales photovoltaïques

Nf: zone de mise aux normes des activités existantes

Nj: zone naturelle de jardins

Np: zone d'emprise de l'aérodrome de Pouilloux

Npa: zone naturelle dédiée aux parcs urbains et aux parcs paysagers

Nx: zone de carrière

	N	Nd	Ne	Nf	Nj	Np	Nx
Les éoliennes ou parcs éoliens	✓	X	X	X	X	X	X
Les installations légères à usage maraîcher sous réserve qu'elles ne compromettent pas la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique.	✓	X	X	X	X	X	X
Les installations, travaux divers et constructions nécessaires aux projets de réhabilitation de décharges ou de création de centre de traitement des déchets régulièrement autorisé par la DREAL	X	N°7	X	X	X	X	X
Les constructions et installations nécessaires à la production d'énergie photovoltaïque, ainsi que les constructions, installations et équipements techniques qui y sont liés.	X	X	✓	X	X	X	X
Les installations et constructions nécessaires à la mise aux normes de l'activité et à son fonctionnement	X	X	X	✓	X	X	X
Les abris de jardin de 9m ² maximum de surface de plancher et dans un souci d'intégration à l'environnement rural et paysager	X	X	X	X	✓	X	X
Les constructions nécessaires et liées au fonctionnement de l'aérodrome de Pouilloux	X	X	X	X	X	✓	X
Les constructions nécessaires et liées au fonctionnement des carrières de Marmagne et de Mont-Saint-Vincent	X	X	X	X	X	X	N°7
Les Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) au titre de la rubrique 2760-3 de la nomenclature des ICPE dans le cadre d'une opération de renaturation.	X	X	X	X	X	X	N°7
Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) au titre de la rubrique 2760-2 de la nomenclature ICPE.	X	X	X	X	X	X	N°7
Les aménagements et installations nécessaires pour la mise en valeur de la nature, des sites et des paysages.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Contact : Romain.ANCEL@creusot-montceau.org / https://www.creusot-montceau.org/index.php?option=com_multicategories&view=article&id=2447:2020-06-26-13-22-24&Itemid=99



Tableau récapitulatif des synergies

Etapes	Projet	CRTE	PCAET	PLUi
Diagnostic	<p>(phase 1) Identifier l'écosystème d'acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - échanges avec les services de la collectivité et des collectivités partenaires ainsi que les DDT pour recenser les partenariats possibles. - acteurs du territoire à inviter dans le cadre de la démarche <p>Connaître son territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostics entreprises du BTP et commerces • Diagnostics associations et structures sociales • Diagnostic aménagement • Enquêtes auprès des professionnels de l'immobilier, déchetteries, particuliers sur les pratiques de rénovation, la culture du réemploi et les besoins 	<p>Les éléments de diagnostic du projet pourront alimenter le diagnostic du CRTE.</p>	<p>Le diagnostic du PCAET sur les EGES du bâtiment et les potentiels de réduction (dont l'état des bâtiments) pourra apporter des informations utiles pour conforter la dynamique du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élargir le diagnostic économique aux activités en lien avec les productions locales (agricole / artisanat) - le diagnostic de l'habitat du PLUi pourra alimenter le diagnostic nécessaire au projet - des éléments de diagnostic extérieur peuvent enrichir les diagnostics du PLUi
Concertation	<p>(phase 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les acteurs du territoire, les services de la collectivité et des collectivités partenaires, des chambres consulaires et partir de l'expression sensible de leurs besoins : - partager et enrichir les diagnostics ; - se connaître par le partage des pratiques ; - faire émerger des idées de projet collectives qui répondent aux besoins. 	<p>Atelier généraliste et/ ou thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inviter aux ateliers de concertation les acteurs du projet - Faire connaître le projet pour faire adhérer de nouveaux membres au collectif et mixer les horizons <p>Ateliers groupe projet : à intégrer dans la vie du CRTE</p>	<p>Atelier bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunir les entreprises du BTP et les habitants - Inviter aux ateliers de concertation les acteurs du projet - Discuter d'un projet de coopération pour améliorer la capacité de rénovation des bâtiments du territoire - Faire connaître le projet pour faire adhérer de nouveaux membres au collectif et mixer les horizons 	<ul style="list-style-type: none"> - Inviter aux ateliers de concertation les acteurs du projet
Stratégie	<p>(fin phase 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix de l'idée de projet qui sera développé pourra être effectué par les acteurs, par la CC, ou par les deux. - La démarche de gestion de projet étant collective, il conviendra de s'assurer que l'idée de projet choisie rassemble suffisamment d'acteurs pour former un collectif, qu'elle répond à un besoin du territoire et qu'elle est pourvoyeuse d'emploi et 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un axe « Rénovation des bâtiments », et éventuellement une philosophie « Lien social » - La rénovation des bâtiments et les déchets associés sont des enjeux forts de la stratégie de Transition Écologique et de Développement d'un territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - définir une orientation « Rénovation énergétique » - La rénovation des bâtiments est un enjeu fort de la stratégie d'un PCAET. Le réemploi des matériaux et l'intensification d'usage des outils font partie des pratiques de décarbonation du bâtiment. - L'acculturation et l'accompagnement des acteurs du territoire est également un enjeu important du PCAET, dans lequel ce 	<p>PADD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - orientation « offrir un logement adapté à tous » ou « promouvoir l'économie territoriale »

	d'activité.	projet s'inscrit.		
Plan d'actions	<p>Définir le projet (Phase 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir le cadre du projet • Bâtir le collectif du projet, identifier un porteur, la gouvernance, ... • Étudier les opportunités et/ou expérimenter <p>Créer l'activité (Phase 3)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le porteur de projet et le collectif à formaliser l'organisation, l'écosystème, le modèle économique et juridique. • Potentielle nouvelle mobilisation d'outils de financement. 	<p>- Un projet de coopération pour améliorer la capacité de rénovation des bâtiments du territoire a toute sa place dans le plan d'actions du CRTE, ce qui lui donnera un cadre, un portage politique, un suivi, une valorisation, ainsi qu'une obtention de financement facilitée</p> <p>- intégration au moyen de plusieurs fiches actions détaillées (de la collectivité, des acteurs de l'agriculture, de l'alimentation...)</p> <p>correspondant aux jalons du projet, assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser</p> <p>- Financements: consulter la plate-forme Aides territoires https://aides-territoires.beta.gouv.fr/ et le site de la Région.</p>	<p>- Un projet de coopération pour améliorer la capacité de rénovation des bâtiments du territoire à toute sa place dans le plan d'action PCAET, ce qui lui donnera un cadre, un portage politique, un suivi, une valorisation</p> <p>- intégration au moyen de plusieurs fiches actions détaillées (de la collectivité, des acteurs du tourisme...) correspondant aux jalons du projet, assorties d'indicateurs pour pouvoir la suivre, l'évaluer et la valoriser.</p>	<p>Règlement et zonage :</p> <p>- Si la localisation du lieu d'échanges et de partages a déjà été identifiée et nécessite l'exercice d'un droit de préemption urbain, celui-ci sera inscrit dans le règlement et le zonage.</p> <p>OAP :</p> <p>- Le lieu d'échanges et de partages pourrait s'inscrire dans une OAP « commerces et artisanat de proximité » qui définirait les localisations préférentielles des commerces</p>